Dépigmentation de la peau : l'Afssaps (France) tire la sonnette d’alarme

Compte Test - 2011-11-16 20:51:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) et la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) mettent en garde les utilisateurs des produits dépigmentant lors d'une grande campagne de communication. En effet, l'Afssaps s'alarme de la composition de certains de ces produits. S'appuyant sur un rapport d'expertise, ils affirment que 30 à 40% des produis disponibles sur le marché contiennent de « proportions élevées de produits non conformes à la réglementation ».Les produits utilisés pour s'éclaircir la peau peuvent être à l'origine de graves effets secondaires : infections, acné, vergetures, atrophie, troubles de la pigmentation, et parfois hypertension artérielle, complications rénales et neurologiques. Selon l'Afssaps, « cette pratique repose sur l'usage de médicaments ou de préparations magistrales à fort potentiel éclaircissant détournés de leur indication médicale, de contrefaçons de médicaments ou de produits éclaircissants illicites, contenant le plus souvent des dermocorticoïdes d'activité très forte, de l'hydroquinone, voire des dérivés contenant du mercure. L'incorporation de ces substances est interdite dans les produits cosmétiques éclaircissants de la peau ». Elle recommande ainsi de ne faire une dépigmentation de la peau que sous contrôle d'un médecin. Pharmacies.ma - 16 novembre 2011